

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.



BADMINTON

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE 2011-2012

Révisée le 24 novembre 2011

Table des matières

1.	Catégories d'âge	3
2.	Inscription des équipes à la ligue	3
3.	Inscriptions des joueurs aux tournois.....	3
4.	Ajout de joueurs	4
5.	Formule de rencontre	4
6.	Transmission des résultats.....	4
7.	Classement.....	4
8.	Sanctions	5
9.	Mérites	5
10.	Championnat scolaire régional	5
11.	Volant	5



*Document complémentaire important à lire :
Réglementation administrative régionale du RSEQ Lac-Saint-Louis 2011-2012*

1. CATÉGORIES D'ÂGE

Benjamin :	1 ^{er} octobre 1997 au 30 septembre 1999
Cadet :	1 ^{er} octobre 1995 au 30 septembre 1997
Juvenile :	1 ^{er} juillet 1993 au 30 septembre 1995

2. SURCLASSEMENT

- 2.1 Un athlète peut être surclassé en double et sans obligation d'être surclassé en simple.
- 2.2 Un athlète surclassé en simple peut revenir à sa catégorie d'origine au prochain tournoi. Toutefois, il accumule des points pour la catégorie dans laquelle il participe.
- 2.3 Un athlète de la division 3 peut être surclassé dans la division 2 pour un (1) tournoi et revenir dans sa catégorie initiale. Cependant, après une deuxième participation dans la division 2, le transfert devient officiel et l'athlète ne pourra retourner dans la division 3.

3. INSCRIPTION À LA LIGUE

Article modifié le 17-11-10

- 3.1 L'inscription des athlètes doit être envoyée via ADMISSIBILITÉ EN LIGNE avant le premier tournoi. Les athlètes qui ne sont pas inscrits dans les délais ne sont pas éligibles à participer au tournoi.
- 3.2 Les écoles doivent préparer leurs inscriptions comme suit (un formulaire par catégorie :
Féminin div. 3
Féminin div. 2
Masculin div. 3
Masculin div. 2

4. INSCRIPTIONS DES JOUEURS AUX TOURNOIS

Article modifié le 17-11-10

- 4.1 L'inscription des joueurs à chacun des tournois doit être envoyée avant la date limite inscrite au calendrier.
- 4.2 Les joueurs doivent être inscrits par ordre de force.
- 4.3 Dans la catégorie 3, le nombre maximum d'inscription est de 6 joueurs par catégorie par sexe.
- 4.4 Dans la catégorie 2, le nombre d'inscription est illimité.
- 4.5 Pour qu'une catégorie ait lieu, un minimum de 4 joueurs doit être inscrit dans une même catégorie. Toutefois, il sera permis de combiner 2 catégories de même sexe afin de permettre aux athlètes de participer aux tournois. Cependant, les finales seront disputées dans leur catégorie respective.

5. AJOUT DE JOUEURS

- 5.1 Date limite pour ajouter des joueurs à son équipe : **vendredi 13 janvier 2012.**
 Passé ce délai, les joueurs qui n'auront pas été inscrits ou qui n'auront pas participé à au moins une rencontre avant cette date ne seront pas éligibles à participer au championnat scolaire régional.
- 5.2 Les ajouts doivent être envoyés avant le tournoi du joueur concerné.

6. FORMULE DE RENCONTRE

- 6.1 Le nombre de rencontre durant la saison régulière sera déterminé lors de la réunion des entraîneurs.
- 6.2 Pour qu'une rencontre soit inscrite au calendrier et qu'elle ait lieu, il doit y avoir une école hôte et un comité organisateur pour la prise en charge du tournoi.
- 6.3 Tournoi à la ronde : 1 set de 21 points
 Demi-finale : 2 de 3 (21-21-21)
 Finale : 2 de 3 (21-21-21)

7. TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Article modifié le 15-06-11

- 7.1 Les résultats pour chacun des pools et chacune des catégories (**annexe A**) ainsi que les résultats des finales (**annexe B**) doivent être acheminés au RSEQ Lac-Saint-Louis par **COURRIEL SEULEMENT**. Les résultats doivent être envoyés dans un délai de 72hrs ouvrables suivant la tenue tournoi.
- 7.2 L'école hôte qui ne respecte pas ce délai sera amendée de 5\$ par période de 24h (référence article 22 de la réglementation administrative du RSEQ Lac-Saint-Louis).

8. CLASSEMENT

Article modifié le 17-11-10

- 8.1 Les points suivants sont les mêmes pour la division 3 et pour la division 2, de même que pour les résultats individuels et en équipe :

Résultats par **pool** :

Position/Type	Points accordés SIMPLE	Points accordés DOUBLE
Présence de l'athlète/équipe	1 pt	1 pt
Premier du pool	6 pts	6 pts
Deuxième du pool	5 pts	5 pts

À ces points seront ajoutés les points suivants pour les résultats obtenus lors des **finale**s :

Position/Type	Points accordés SIMPLE	Points accordés DOUBLE
1 ^{ère} place (gagnant)	10 pts	12 pts (6-6)
2 ^{ième} place (finaliste)	7 pts	10 pts (5-5)
Demi-finaliste	5 pts	8 pts (4-4)
Quart-finaliste	2 pts	4 pts (2-2)

8.2 Les classements individuels seront comptabilisés à titre de référence seulement.

9. SANCTIONS

9.1 Une amende de 10\$ par athlète parviendra à l'école dont les élèves inscrits ne se sont pas présentés. Cette sanction est applicable à chacune des rencontres.

10. MÉRITES

10.1 Division A : Bannière d'équipe remise à l'école qui aura cumulé le plus grand nombre de points au courant de la saison et ce, pour les 6 catégories représentées (selon le classement d'équipe).

10.2 Division AA : Bannière d'équipe remise à l'école qui aura cumulé le plus grand nombre de points au courant de la saison et ce, pour les 6 catégories représentées (selon le classement d'équipe).

10.3 Championnat scolaire régional : Médailles individuelles (et sélection pour le championnat scolaire provincial)

11. CHAMPIONNAT SCOLAIRE RÉGIONAL

11.1 Pour être éligible au championnat scolaire régional, les athlètes inscrits devront avoir participé au minimum d'un tournoi pendant la saison régulière de la division A ou AA.

11.2 Un athlète peut prendre part à une seule épreuve lors du championnat régional scolaire.

11.3 Lors du championnat scolaire régional, les épreuves suivantes seront présentées :

- Simple féminin
- Simple masculin
- Double féminin
- Double masculin
- Double mixte

12. VOLANT

Yonex Mavis 350 (blanc ou jaune)